

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 1 MAI 2017, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Carl Héon, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Madame Annie Blanchet, conseillère au siège numéro 5

Invités :

- Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1577-05-17

Il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Balayage des rues
 - b. Béton remblai
 - c. Rechargement en gravier de la route Ernest-Dubois
 - d. Achat de pierre concassée 0-3/4B
 - e. Remplacement du ponceau de la route Ernest-Dubois
 - f. Achat de ponceau
 - g. Achat de panneau
14. Demandes
 - a. Demande de dérogation mineure – augmentation de la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires, augmentation de la superficie maximale de chaque bâtiment accessoire et augmentation du nombre de bâtiment accessoires sur le terrain situés au 154, rang Sainte-Cécile (lot 289-1 et 289-2)
 - b. Fonds culturel 2017
15. Affaires nouvelles
 - a. Liste des permis
16. Règlements
17. Affaires courantes
 - a. États comparatifs
 - b. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
 - c. Avis de motion : règlement sur le contrôle des chiens
 - d. Regroupement des Offices d'habitation
18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1578-05-17

Il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mars 2017.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 avril 2017 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- La FADOQ a reçu une subvention grâce au programme Nouveaux Horizons pour la mise en place d'un parcours-santé. Les modules du parcours seront livrés d'ici 6-8 semaines.
- La période de dégel est prolongée jusqu'au 5 mai.
- Aubin Pélissier est venu faire l'installation d'une thermopompe au bureau municipal le 20 avril 2017.
- L'activité « Je bouge avec mon doc ! » se tiendra le 7 mai en avant-midi au parc de la rivière Gentilly.
- La construction du site web de la municipalité avance rapidement. On devrait pouvoir le mettre en ligne avant le mois de juin 2017.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Le 23 avril dernier, M. Brunelle a assisté au Gala reconnaissance organisé par le Centre d'action bénévole et la table de concertation des personnes âgées de la MRC de Bécancour. Le Gala reconnaissance est une activité permettant de souligner l'ampleur de la contribution des bénévoles de la MRC de Bécancour. À cette occasion, l'implication de M. Jean-Marie Dionne a été soulignée. M. Brunelle souhaite donc féliciter M. Dionne. Il en profite également pour remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans la municipalité et qui en sont la base.

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

L'assemblée générale annuelle du Réseau Biblio CQLM se tiendra le 2 juin 2017 à l'*Hôtel et restaurant La Porte de la Mauricie*. En l'absence de délégué de la bibliothèque, M. Simon Brunelle représentera la municipalité.

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

Rien à cet item

c. Régie de la gestion des déchets

Rien à cet item

d. Régionalisation de l'aréna

Il y aura une réunion de la régionalisation de l'aréna le 11 mai à 19h à la mairie de Saint-Pierre-les-Becquets.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1579-05-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 29 666,13 \$:

ADOPTÉE

Fournisseur	Description	Montant
ADMQ	Inscription congrès	596,72 \$
AIA Sécurité	Rempl système sécurité bureau	545,54 \$
Atelier Réjean Tétreault	Réparation scie	145,03 \$
Aubin Pélissier	Thermopompe bureau	2 520,25 \$
Bell Canada	Bureau municipal	171,57 \$
Bell Canada	Bibliothèque	67,12 \$
Carine Neault	Déplacement et fusibles	21,34 \$
Coop Parisville	Huile tondeuse et quincaillerie	31,97 \$
CRSBP	Reliure	49,22 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	16,00 \$
Formation prévention secours	Formation secourisme Josiane	119,57 \$
Gestion-Conseil SMI	Phase 2 + suivi 6 mois	4 099,19 \$
Groupe Archambault	Livres	192,78 \$
Groupe Castonguay	Rép lumière rue et inst. Thermopompe bureau	727,76 \$
Hélène Lambert	Ménage bureau et salle (avril)	108,00 \$
Infotech	Mise à jour et immobilisations + Achat banque d'heures (28h)	2 714,79 \$
Josiane Trottier	Déplacement	12,30 \$
Matériaux Fortierville	Asphalte froide (1 palette)	599,25 \$
Municipalité Saint-Pierre	Dépenses station de chloration 22.6%	1965,33 \$
Papeterie du Sagittaire	Fourniture ménage-bureau et impression Info-Cécilois	355,91 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	États financiers 2016	11 169,82 \$
Serrurier L'Homme Clef	Réparation serrure bureau	184,26 \$
SNC-Lavalin	Plan intervention 50%	1 322,21 \$
SPAM informatique	Routeur sans fil	128,99 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Honoraire professionnel juridique	1 401,21 \$
Vivian White	8 ateliers anglais enfants	400,00 \$
Total		29 666,13 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.1580-05-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 1 411,42 \$ ainsi que 5 465,49 \$ en salaire.

ADOPTÉE

Fournisseur	Description	Montant
Bell mobilité	Cellulaire Alain	19,50 \$
Croix Bleue Médavie	Assurances collectives	1 128,61 \$
Hélène Lambert	Ménage bureau et salle (mars)	123,00 \$
Poste Canada	100 timbres	140,31 \$
Total		1 411,42 \$

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
-------------	---------

2 bacs vidange	190,00 \$
Activités salle Éric-Côté	640,00 \$
Entente opérateur en eau potable	138,66 \$
Intérêts sur arrérages	612,00 \$
Location salle Éric-Côté	612,28 \$
Permis	55,00 \$
Publicité Info-Cécilois	20,00 \$
Remboursement d'impôt	342,98 \$
Taxes municipales 2015-2016-2017	7 905,67 \$
Total	10 516,59 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la rue principale ainsi que la rue Saint-Pierre ont une accumulation importante de sable suite à l'hiver ;

Rés. 1581-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'effectuer le balayage des rues par M. Édouard Paquet au coût de 115\$/h pour le tracteur et 23\$/h pour le camion.

ADOPTÉE

b. Béton remblai

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit changer et replacer des ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour une installation optimum des ponceaux, il est nécessaire d'utiliser du béton remblai ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'estimé avait déjà été demandée à la compagnie Béton Crête Inc. pour un prix de 100,00\$/m³ ;

CONSIDÉRANT QUE le prix total ne dépasse pas 25 000\$;

Rés. 1582-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'attribuer le contrat pour le béton remblai de gré à gré à Béton Crête inc. pour un coût de 100,00\$/m³ plus taxes pour une quantité d'environ 231 m³ de béton remblai.

ADOPTÉE

c. Rechargement en gravier de la route Ernest-Dubois

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à deux entreprises par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour le rechargement de la route Ernest-Dubois qui sera effectué avant le 16 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule soumission (prix sans taxes) :

- Excavation Denis Demers : 40 820 \$

Rés. 1583-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- Que le contrat de rechargement en gravier de la route Ernest-Dubois soit octroyé à l'entreprise Excavation Denis Demers au coût de 40 820 \$;
- Que les travaux soient effectués avant le 16 juin 2017 ;
- Qu'une pénalité de 500,00\$ par jour soit appliquée si les travaux ne sont pas complétés en date du 16 juin 2017.

ADOPTÉE

d. Achat de pierre concassée 0-3/4B

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut effectuer le rechargement en gravier de la route Ernest-Dubois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à deux entreprises soit (prix sans taxes) :

- Gaudreau : 11,02 \$ par tonne métrique
- Carrières PCM : 11,15 \$ par tonne métrique

Rés. 1584-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de se procurer la pierre concassée 0-3/4B auprès de l'entreprise Gaudreau pour la somme de 11,02 \$ plus taxes par tonne métrique pour une quantité de 3 600 tonnes métrique approximativement.

ADOPTÉE

e. Remplacement du ponceau de la route Ernest-Dubois

CONSIDÉRANT QU'IL y a un ponceau à remplacer dans la route Ernest-Dubois avant d'effectuer le rechargement en gravier ;

CONSIDÉRANT QUE le travail sera fait en régie interne ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavation Denis Demers est disponible pour effectuer les travaux ;

Rés. 1585-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'engager l'entreprise Excavation Denis Demers pour effectuer les travaux de remplacement du ponceau de la route Ernest-Dubois au coût de 2 890,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

f. Achat de ponceau

CONSIDÉRANT QU'IL y a un ponceau d'un diamètre de 48" et d'une longueur de 60 pieds à remplacer dans la route Ernest-Dubois avant d'effectuer le rechargement en gravier ;

CONSIDÉRANT QUE le travail sera fait en régie interne ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à deux entreprises soit :

- La Coop Parisville : 5 593,43\$
- Machinerie Dubois Inc. : 4 527,00 \$

Rés. 1586-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de se procurer les sections de ponceau auprès de la compagnie Machinerie Dubois Inc. pour le coût de 4 527,00\$ plus taxes incluant la livraison.

ADOPTÉE

g. Achat de panneau

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a remarqué l'absence de panneaux à quelques endroits dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard de s'assurer de la conformité de la signalisation routière sur les routes qui sont sous sa responsabilité ;

Rés.1587-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de faire l'achat de panneaux de signalisation auprès de l'entreprise Signoplus pour la somme de 647,70 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

14. DEMANDES

a. Demande de dérogation mineure – augmentation de la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires, augmentation de la superficie maximale pour chaque bâtiment accessoire et augmentation du nombre de bâtiments accessoires sur le terrain situé au 154, rang Sainte-Cécile (lot 289-1 et 289-2)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure soumise ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité qui s'est réuni le 31 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et qu'aucune objection n'est soulevée lors de la présente séance ;

Rés.1588-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, soit d'augmenter le nombre de pieds carrés autorisés pour les bâtiments accessoires à 5648 au total et d'augmenter le nombre de pieds carrés pour un bâtiment à 4704 et d'autoriser la présence de 4 bâtiments accessoires pour le matricule 0949 05 9465 situé au 154, rang Sainte-Cécile.
ADOPTÉE

b. Fonds culturel 2017

CONSIDÉRANT l'existence d'un fonds de développement culturel dans la MRC de Bécancour pour l'année 2017 afin de soutenir les initiatives de développement culturel du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard présente une demande pour un projet de «Yoganimé» avec la participation de «La Nomade Yoga»;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une mise de fonds obligatoire de 10% afin d'être éligible pour l'obtention du Fonds culturel ;

Rés.1589-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière faite au Fonds culturel 2017 et de consentir une mise de fonds de 10% du montant total du projet.

ADOPTÉE

15. AFFAIRES NOUVELLES

a. Liste des permis

Cinq (5) demandes de permis ont été faites pour une valeur d'environ 167 000\$ pour le mois d'avril 2017.

16. RÈGLEMENTS

Aucun règlement

17. AFFAIRES COURANTES

a. État comparatif

Tel que prévu par la loi 176,4, la liste des états comparatifs de revenus et de dépense a été déposée à la table du conseil.

b. Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT QU'UN mandat a été donné à la firme SNC-Lavalin pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE le plan a été préparé selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

Rés.1590-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées tel que déposé par la firme SNC-Lavalin le 15 mars 2017.

ADOPTÉE

c. Avis de motion : règlement sur le contrôle des chiens

Rés.1591-05-17

Le conseiller Pierre Carignan donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement sur le contrôle des chiens.

d. Regroupement des Offices d'habitation

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec souhaite le regroupement des Offices d'habitation ;

CONSIDÉRANT QU'IL est présentement envisagé de partager le déficit d'exploitation entre toutes les municipalités du territoire défini ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard n'a pas d'Office d'habitation sur son territoire et qu'elle ne souhaite pas contribuer au déficit d'exploitation des Offices d'habitation des autres municipalités ;

Rés.1592-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de

- Maintenir le statu quo en ce qui a trait au financement et au partage du déficit d'exploitation des Offices d'habitation et que la facture soit partagée seulement entre les municipalités ayant des logements sociaux sur leur territoire ;
- Démontrer le désaccord du conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard face au financement mutualisé des Offices d'habitation.

ADOPTÉE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande si le conseil municipal a discuté de l'emplacement du parcours-santé.

Rés.1593-05-17

Il est **PROPOSÉ** par Pierre Carignan et **RÉSOLU** d'ajourner la séance au lundi 8 mai 2017 à 20h.

ADOPTÉE

19. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session d'ajournement du conseil municipal, tenu le 10 avril 2017 à 20h, étaient présents les conseillers :

- Monsieur Carl Héon, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Madame Annie Blanchet, conseillère au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absent :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invités :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

20. OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h15.

21. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1594-05-17

Il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

19. Présence et vérification du quorum
20. Ouverture de la séance
21. Lecture et adoption de l'ordre du jour
22. Dépenses à approuver
 - a. Fauchage des routes
 - b. Entretien des plates-bandes

23. Affaires courantes
 - a. Demande d'appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – Dépenses pour l'entretien hivernal
 - b. Demande d'appui à la reconnaissance officielle de l'OBNL Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire
 - c. Employé 32
24. Période de questions
25. Levée de la séance d'ajournement

22. DÉPENSES À APPROUVER

a. Fauchage des routes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder au fauchage d'un côté des routes municipales ;

Rés.1595-05-17

EN CONSÉQUENCE, Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le fauchage des deux côtés des fossés sous la responsabilité de la municipalité à l'entreprise R.M. Pépin pour un tarif de 85,00 \$ de l'heure pour l'utilisation du bras télescopique.

ADOPTÉE

a. Entretien des plates-bandes

CONSIDÉRANT QUE les plates-bandes autour des pancartes de la municipalité ainsi que celles du bureau municipal et de la salle Éric-Côté ont besoin de nettoyage ;

Rés.1596-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'engager l'entreprise Aux pousses fleuries pour faire le nettoyage, l'entretien, la taille des arbustes et l'installation de paillis pour la somme de 15\$ de l'heure pour l'été 2017.

ADOPTÉE

23. AFFAIRES COURANTES

a. Demande d'appui – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - Dépenses pour l'entretien hivernal

ATTENDU que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1^{er} avril 1993 ;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes ;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissible sont :

Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :

- Sécurité
- Chaussée
- Drainage
- Abords de route

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :

- Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
- Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.)

ATTENDU que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL ;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux, et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL ;

Rés.1597-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de compte du PAERRL ;

De transmettre copie de la présente résolution à toutes les municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député Stéphane Billette pour appui.

ADOPTÉE

b. Demande d'appui à la reconnaissance officielle de l'OBNL Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire

CONSIDÉRANT le succès du projet de revitalisation des municipalités de Sainte-Françoise et Fortierville ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite pouvoir bénéficier d'un projet pour l'aider à prévenir la dévitalisation de son milieu et qu'elle croit que l'intégration des familles immigrantes dans son milieu peut être un moyen positif pour l'aider à la réussite de cet objectif ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est ouverte face à l'accueil de familles immigrantes et qu'il y a, sur son territoire, des maisons et des logements disponibles ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est prête à accompagner et aider l'organisme Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire lors de la visite d'immigrants sur son territoire ;

Rés.1598-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'appuyer la demande de reconnaissance officielle de l'OBNL Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire auprès du Ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'inclusion ;

De transmettre copie de la présente résolution à madame Kathleen Weil ainsi qu'à madame Céline Auger, consultante pour les municipalités de Fortierville et Sainte-Françoise et membre fondatrice de l'OBNL Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire.

ADOPTÉE

c. Employé 32-DEMALA

CONSIDÉRANT QUE l'employé 32-DEMALA a été suspendu le 7 mars 2017 pour une période de 2 mois ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit réévaluer la situation en tenant compte de l'ensemble des circonstances ;

CONSIDÉRANT les nouveaux éléments dont le conseil municipal a pris connaissance ;

CONSIDÉRANT la rencontre du conseil municipal avec l'employé 32-DEMALA le 8 mai 2017 ;

Rés.1599-05-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de prolonger la suspension de l'employé 32-DEMALA jusqu'à la séance de conseil du 5 juin 2017 en attente de preuve à déposer par l'employé.

ADOPTÉE

24. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.1600-05-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 9h10.

Carine Neault, directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim